



24 September 2020 / 24 septembre 2020

FREQUENTLY ASKED QUESTIONS / FOIRE AUX QUESTIONS

Tender: Purchase of consultancy services on the protection of the best interests of the child and his/her rights in situations of parental separation / *Appel d'offres : Achat de services de consultance sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits dans les cas de séparation des parents*

Question 1 How many hours per week do you foresee should be devoted to the project?

Combien d'heures par semaine pensez-vous devoir consacrer au projet ?

Answer / réponse The consultant's fees are not based on daily or hourly rates, but on the fulfilment of the deliverables included in the act of engagement.

Les honoraires du consultant ne sont pas basés sur des taux journaliers ou horaires, mais sur la réalisation des prestations incluses dans l'acte d'engagement.

Question 2 Are there any other possibilities to be part of the project as an external expert (not on a full-time basis)?

Y a-t-il d'autres possibilités de participer au projet en tant qu'expert externe (pas à temps plein) ?

Answer / réponse The current needs for external expertise are covered through this procedure.

Les besoins actuels en expertise sont couverts par cette procédure.

Question 3 Does this tendering process solely relate to children whose parents are separated or does it also extend to children who have been separated from their parents (not including children in care for which we are aware there is a separate tender call)?

Cette procédure d'appel d'offres concerne-t-elle uniquement les enfants dont les parents sont séparés ou s'étend-elle également aux enfants qui ont été séparés de leurs parents (à l'exclusion des enfants pris en charge pour lesquels nous savons qu'il existe un appel d'offres distinct) ?

Answer / réponse The scope of the tender only includes cases concerning parental separation or divorce. Hence, it does not cover children who have been separated from their parents for other reasons, i.e. migration, unless the Committee decides otherwise.

Le champ d'application de l'appel d'offres ne comprend que les cas de séparation ou de divorce des parents. Il ne couvre donc pas les enfants qui ont été séparés de leurs parents pour d'autres raisons, par exemple la migration, à moins que le Comité n'en décide autrement.